

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3175**

commune (s) : **Bron**

objet : Acquisition, à titre gracieux, en vue du classement dans le domaine public de voirie de parcelles de terrain situées rue du Doyen Lépine et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL) - Abrogation de la décision n° B-2008-0094 du Bureau du 8 juillet 2008

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3175

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition, à titre gracieux, en vue du classement dans le domaine public de voirie de parcelles de terrain situées rue du Doyen Lépine et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL) - Abrogation de la décision n° B-2008-0094 du Bureau du 8 juillet 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2008-0094 du 8 juillet 2008, le Bureau a approuvé l'acquisition à titre purement gratuit, par la Communauté urbaine de Lyon, de 3 parcelles de terrain appartenant aux HCL, situées rue du Doyen Lépine à Bron, à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 729, 784 et 877 de la section A pour une superficie de 2 874 mètres carrés environ et destinées à la réalisation de cette voie nouvelle.

Cependant, après établissement du document d'arpentage, il s'avère que la superficie totale des parcelles acquises n'est pas de 2 874 mètres carrés mais de 4 862 mètres carrés et cadastrées après division sous les numéros 999, 1002 et 1004 de la section A. Les conditions de cette acquisition demeurent inchangées ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Abroge la décision n° B-2008-0094 du Bureau du 8 juillet 2008.

2° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées rue du Doyen Georges Lépine à Bron, cadastrées sous les numéros 999, 1002 et 1004 de la section A pour une superficie totale de 4 862 mètres carrés sur lesquelles a été réalisée la voie nouvelle.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 2112 - fonction 822 - et recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2012,

- en dépenses réelles : compte 2112 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés et de 800 € pour le document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.